

OPÉRATION D'ENTRETIEN DU DÉCANTEUR SUR LA COMMUNE DE TORTEQUESNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 10 décembre 2018, une enquête publique relative à l'opération d'entretien du décanteur situé sur la commune de TORTEQUESNE, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 7 janvier 2019 au lundi 8 février 2019 inclus**, sur le territoire de cette commune. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation unique, formulée au titre de la loi sur l'eau. Cette demande est présentée par le Syndicat Mixte Escaut et Affluents.

Monsieur Francis MANNESSIER, secrétaire général de l'inspection académique, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales, en mairie de Tortequesne, ouverte du lundi au samedi (à l'exclusion du mercredi) de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau » .

Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et le courrier du 27 juillet 2017 indiquant que l'avis de l'autorité environnementale n'a pas été rendu dans les délais réglementaires. Ce dernier sera également disponible sur le site internet (rubrique susvisée).

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignait directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de TORTEQUESNE ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de TORTEQUESNE ;
- soit les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public adressées par voie postale et par courrier électronique au commissaire enquêteur ainsi que les observations écrites du public reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie de Tortequesne et seront consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- Lundi 7 Janvier de 9h à 12h
- Jeudi 17 Janvier de 9h à 12h
- Samedi 2 Février de 9h à 12h
- Vendredi 8 Février de 14h à 17h

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. Vincenzo LAPORTA, Directeur Eau et Environnement, Valétudes, 6, rue Sainte Catherine, 59300 VALENCIENNES ,03 27 20 03 63, vincenzo.laporta@valetudes.fr.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de quinze jours, à compter de la réception du mémoire en réponse du responsable du projet ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour le transmettre, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de TORTEQUESNE ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté, sur la demande d'autorisation.